



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 27 mars 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

Affiché le 5/4/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril à 20h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle N°2 du Pôle Associatif, sous la présidence de Monsieur Jonathan KUHN, Maire.

Présent(e)s : Jonathan KUHN, Éric THOMAS, Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Stevens NAHMANI, Erwan COLLIN, Aurélie NICOLET, Yann JOFFREAU, Séverine COURTOIS (à partir de la 2ème question), Jean GONZALEZ, Michèle DELÊTRE.

Absent ayant donné pouvoir : Dominique MOUNIAU ayant donné pouvoir à Éric THOMAS.

Absent(e)s excusé(e)s : Jimmy MARZONA, Annik VARELA, Bernard VARELA, Séverine COURTOIS (jusqu'à la 1ère question).

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Viviane COTTREAU-GONZALEZ est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

1. Budget Principal : Affectation du résultat 2018
2. Budget Principal : Vote du budget primitif 2019
3. Budget Annexe Commerce : Affectation du résultat 2018
4. Vote du budget annexe commerce 2019
5. Taux de fiscalité directe 2019
6. Demande de subvention « fond de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives d'intérêt communautaire » auprès de la CDA.
7. Subvention 2019 au CCAS
8. Subventions 2019 aux associations
9. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

1. Budget Principal : Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire expose que, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 56 366.41 €

- un excédent reporté de : 68 717.69 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 125 084.10 €

- un excédent d'investissement de : 142 116.87 €

- un déficit des restes à réaliser de : - 9 038.98 €

Soit un excédent de financement de : 133 077.89 €

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cette affectation doit permettre de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme indiqué dans le tableau suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	125 084.10 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	35 000 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	90 084.10 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	1426.87 €

2. Budget Principal : Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 pour la commune de Montroy, qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 745 944.03 €

Recettes : 745 944.03 €

Investissement :

Dépenses : 664 146.87 € (dont 9 038.98 € de restes à réaliser)

Recettes : 664 146.87 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2019 ainsi présenté pour la commune de Montroy.

3. Budget Annexe Commerce : Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire expose que, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 9 050.62 €

- un déficit d'investissement de : 784.45 €

Soit un besoin de financement de : 784.45 €

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cette affectation doit permettre de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme indiqué dans le tableau suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	9 050.62 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	9 050.62 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	784.45 €

4. Vote du budget annexe commerce 2019

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe du commerce 2019 pour la commune de Montroy, qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 538 €
Recettes : 13 550.50 €

Investissement :

Dépenses : 9 050.62 €
Recettes : 9 050.62 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe du commerce ainsi présenté.

5. Taux de fiscalité directe 2019

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'évolution de la fiscalité directe locale.

Le produit fiscal attendu, pour équilibrer le budget, est de 345 697 €, déduction faite de 6 562 € correspondant au total des allocations compensatrices.

Le coefficient de variation proportionnelle est de 1.

	Taux 2018	Taux proposés pour 2019	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2019	Produit correspondant
Taxe d'habitation :	14.30 %	14.30 %	1 136 000	162 448
Taxe foncière (bâti) :	25.07 %	25.07 %	657 100	164 735
Taxe foncière (non bâti) :	81.56 %	81.56 %	22 700	18 514
Total				345 697

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de voter le produit fiscal aux taux proposés par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019.

6. Demande de subvention « fond de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives d'intérêt communautaire » auprès de la CDA.

Monsieur le Maire expose que, cette année, le Comité des fêtes de Montroy organisera deux manifestations : l'une autour de la fête nationale le samedi 13 juillet 2019 et la seconde le samedi 14 décembre 2019 pour le marché de Noël.

Pour la fête nationale, les animations prévues seront les suivantes : manège, animation musicale, structures gonflables pour les enfants, feu d'artifice.

Pour les fêtes de Noël, il est prévu un certain nombre de manifestations principalement à destination des enfants : un manège et un petit train ainsi que des animations pour les enfants.

La municipalité soutient fortement ces manifestations organisées par le Comité des Fêtes.

Pour chacune des manifestations, la commune met à disposition :

- une partie de son équipe et des véhicules des services techniques pour le transport, la mise en place et le rangement des structures d'accueil et d'animation, les aménagements divers.

- l'ensemble du matériel festif (tivolis, scènes, estrades, câblages, tables, bancs, chaises, lumières...).

- les locaux de la salle des Loisirs.

- le nettoyage complet de l'ensemble des équipements, bâtiments communaux et voiries.

Pour ces deux manifestations, la commune sollicite une subvention de 3 500 € au titre du « fonds de soutien aux manifestations communales » de la CDA de La Rochelle pour la Fête Nationale et pour la fête de Noël à Montroy.

Plan de financement :

Fête nationale :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Personnel (rémunération + charges)	1 200 €	Subvention CDA de La Rochelle	2 000 €
Mise à disposition de matériel, locaux et nettoyage	2 800 €	Part communale	2 000 €
TOTAL DEPENSES	4 000 €	TOTAL RECETTES	4 000 €

Fête de Noël :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Personnel (rémunération + charges)	800 €	Subvention CDA de La Rochelle	1 500 €
Mise à disposition de matériel, locaux et nettoyage	2 200 €	Part communale	1 500 €
TOTAL DEPENSES	3 000 €	TOTAL RECETTES	3 000 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre des fonds de soutien aux manifestations communales à hauteur de 3 500 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

7. Subvention 2019 au CCAS

Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S de Montroy pour 2019.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 1 149.79 € est nécessaire pour équilibrer le Budget 2019.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 149.79 € au CCAS de Montroy.

8. Subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire expose que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-7, il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions qui seront versées aux associations pour l'année 2019.

Les propositions sont reprises dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS PROPOSEES
Sports et Loisirs	300 €

Les Fuseaux d'Aunis	100 €
Les P'tits canaillous	90 €
Les 3 Coups à Montroy	200 €
L'association des Parents d'Élèves Montroy - Clavette	500 €
Le Comité des fêtes de Montroy	5 000 €
TOTAL	6 190 €

Ces subventions sont inscrites au budget primitif 2019, et seront versées dès le mois de mai 2019.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'octroyer les subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

9. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

Monsieur le Maire expose que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'un agent de la commune actuellement adjoint d'animation de 2^{ème} classe inscrit au tableau d'avancement de grade établi par le Centre de Gestion pour l'année 2019 peut bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint d'animation principal 2ème classe au 12 février 2019,

Considérant que l'agent concerné est actuellement au 8^{ème} échelon, grade adjoint d'animation 2^{ème} classe, et travaille pour la commune depuis le 1^{er} avril 2008,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet, au 1^{er} mai 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses inscrites à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h30.

Le prochain Conseil municipal est fixé au jeudi 11 avril à 20h15.